

Sommaire

Page 1 :	Edito de Marie-Thérèse Bodo.
Page 2 :	Circulaire: Réussir l'entrée en LP
Page 3 :	Déclaration du SNUEP fsu à la CAPA du 20 mai CCP contractuels
Page 4 :	Manifestation à Egletons — Billet d'humeur Déclaration intersyndicale
Page 5 :	Déchiffrer votre bulletin de paye
Page 6 :	Votation citoyenne
Page 7 :	Bulletin de pré-adhésion 2016-2017
Page 8 :	Pourquoi se syndiquer?

La lutte contre « la loi Travail », c'est aussi notre affaire !

é
d
i
t
o

Et oui, Cher(e) Collègue,

Aux prises avec les CCF, les examens ponctuels, la préparation de la rentrée, nous souhaiterions pouvoir envisager sereinement des vacances bien méritées (d'autant plus qu'elles rétrécissent comme peau de chagrin).

Mais ce n'est pas possible. La volonté du gouvernement de mettre en place une loi qui est une négation des droits des salariés, nous oblige à nous mobiliser fortement. Au-delà de la simple solidarité avec les salariés du privé, c'est bien notre avenir de fonctionnaires qui est en jeu. Comme le montre l'hebdomadaire « L'OBS » (1) qui titre en première page « Les fonctionnaires doivent-ils travailler plus ? », nous sommes dans le collimateur des politiques libérales.

Ne nous leurrions pas, si les conditions de travail se dégradent dans le privé, notre statut déjà remis en cause par de nombreux politiques sera la prochaine cible. Aussi bien la durée de travail que le statut de fonctionnaire lui-même seront remis en cause.

Les annonces faites par les futurs candidats vont déjà dans le sens d'une diminution drastique du nombre des fonctionnaires.

Les annonces gouvernementales d'une augmentation des salaires sont destinées à nous apaiser. Mais pour les professeurs de lycée professionnel, l'année prochaine s'annonce

très difficile face à la volonté conjointe des responsables politiques de la Région et des recteurs de mixer les publics apprentis / scolaires et d'imposer partout la voie de l'apprentissage.

Soutenir les salariés du privé, c'est montrer dès aujourd'hui que nous sommes capables de nous mobiliser.

Obtenir le recul du gouvernement sur l'idéologie de la loi Travail sera une victoire qui nous servira d'appui dans les revendications que nous aurons à mener l'année prochaine.

Aussi, n'hésitons pas :

Durant tout le mois de juin, votons et faisons voter contre ce projet (2).

Le 14 juin, répondons à l'appel de l'intersyndicale, avec une grève massive dans les établissements scolaires, montrons notre opposition à ce projet de loi inique.

Avec les salariés du privé, montrons que nous ne baissons pas les bras et que nous pouvons construire une société solidaire et respectueuse des droits sociaux pour tous.

Marie-Thérèse BODO

(1):Edition du 26 mai au 1^{er} juin 2016

(2):Matériel pour la votation p 6

Circulaire "Réussir l'entrée au lycée professionnel"

En plus de la traditionnelle circulaire de rentrée, le ministère a, cette année, publié une circulaire « Réussir l'entrée au lycée professionnel », (BO du 31 mars 2016) qui fixe les orientations à venir pour la voie pro et définit 5 mesures à mettre en œuvre pour les entrant-es en 1ère CAP et 2nde BP dès la rentrée 2016. Seule la mesure 5 pourrait apporter une amélioration à nos conditions de travail et à la formation des élèves mais avec certaines réserves.

Mesure 1 : Convention de jumelage Collège/LP et collège/CFA

Les liaisons collège/LP existent déjà sous différentes formes : accueils de collégien-nes lors de mini-stages, rencontres entre enseignant-es, projets entre établissements...L'objectif est surtout d'obliger les collèges à établir des liens avec les CFA, à augmenter la concurrence entre le service public d'éducation et l'apprentissage, à augmenter la porosité entre les deux systèmes. Ces jumelages apparaissent donc comme une menace à terme, un cheval de Troie pour la fusion LP/CFA envisagée par certains. Un point positif, s'il est suivi : "les actions entreprises... ne devront pas aboutir à une prédétermination des élèves plus fragiles vers le lycée professionnel ou à une orientation fermée sur les spécialités offertes par le LP..."

Mesure 2 : Période d'accueil et de d'intégration

Cette mesure ne constitue en rien une nouveauté comme veut le faire croire le ministère. Nombreux sont les collègues qui, lorsqu'ils/elles le trouvent justifié, organisent des activités scolaires et périscolaires pour favoriser l'entrée en seconde professionnelle des élèves.

Mesure 3 : Nouveauté Affelnet, ré-affecter les élèves en octobre !

Un des enjeux importants en LP concerne l'orientation et les affectations des élèves. La DGESCO nous a enfin communiqué les chiffres plutôt alarmants :

En 2nde Bac Pro : 28% des élèves sont affectés par défaut

En 1ère CAP : 48% des élèves sont affectés par défaut.

Ces affectations par défaut ont des effets directs : les élèves déçus ont des comportements difficiles en classe et ne s'engagent pas rapidement dans les apprentissages. Les enseignant-es travaillent au quotidien pour les motiver à accepter cette orientation. A la marge, lorsque des places se libèrent dans les établissements voisins, les équipes (direction et enseignant-es) proposent des ré-affectations.

La circulaire de rentrée propose d'institutionnaliser ces pratiques de réorientation en instaurant un nouveau tour Affelnet d'affectation en octobre (vacances d'automne). Le ministère refuse de s'atteler à la réelle problématique de l'affectation en ne parlant que de l'orientation. Cette mesure renvoie donc la responsabilité de leur affectation aux seuls élèves. Ce n'est pas acceptable. Un jeune peut être bien orienté mais « mal » affecté faute de place.

Le SNUEP-FSU dénonce ce dispositif d'affectation de masse, non prévu pour des affectations ciblées et à la marge, qui s'oppose au travail des enseignant-es. Aucune place supplémentaire ne sera ouverte, ce qui signifie qu'un nombre infime d'élèves en bénéficiera : familles et élèves seront déçus une troisième fois. En réalité, le sentiment d'injustice très prégnant en LP risque d'être renforcé et ce sont les personnels qui seront une fois de plus confrontés aux difficultés. Pour le SNUEP-FSU revoir la

carte des formations de façon à augmenter et diversifier les capacités d'accueil en seconde est la seule solution pour diminuer les affectations par défaut.

Mesure 4 : Banaliser 1 semaine pour mieux préparer les élèves à leur première PFMP.

Cette mesure relève d'une méconnaissance de notre métier et de nos pratiques car, évidemment, les enseignant-es préparent leurs élèves ! Si cette semaine banalisée peut être utile pour faire passer certaines habilitations aux élèves dans des secteurs précis, elle ne peut être généralisée à toutes les filières ! Pour le SNUEP-FSU, lorsque cette semaine est nécessaire, elle doit être prise sur les PFMP (légalement possible : voir circulaire PFMP N° 2016-053 du 29 mars 2016 il n'est pas acceptable de leur spolier encore du temps de formation ! "Cette préparation se déroule au lycée avant la première PFMP et/ou pendant celle-ci et associe l'équipe pédagogique et l'organisme d'accueil." La suppression "d'une" année de formation a eu des effets très dommageables sur le niveau général et professionnel de nos élèves. Nous recommandons de prendre ce temps de préparation sur les semaines de PFMP.

Mesure 5 : Suppression des CCF en seconde (sauf en EPS)

Le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de combattre le tout CCF et a mené de nombreuses actions en ce sens (manifestations, pétitions, interpellations...). Grâce à sa détermination, le retour aux épreuves ponctuelles terminales a été obtenu pour 3 disciplines.

Aujourd'hui la suppression des CCF en seconde concerne tous les PLP ! Restons néanmoins très vigilants : il est possible que le ministère exige des PLP la validation du socle commun de connaissances et de compétences dès la rentrée 2016 pour les élèves ne l'ayant pas validé – sans formation, sans outil et au total mépris du travail des collègues de collège. Si cela était, le SNUEP-FSU appellerait les collègues à dénoncer cette mascarade de validation du socle et à ne pas le renseigner : la certification est, et doit rester, un dispositif sérieux et fiable dans le processus d'acquisition des savoirs.

La circulaire de rentrée « générale » reprend l'ensemble de ces mesures mais elle est encore plus explicite quant à la servitude pleine et entière du ministère au dogme de l'apprentissage. Le mixage des publics y est inscrit noir sur blanc au mépris total des conditions de travail des personnels et des conditions d'études des élèves, morceau choisi : "...la dynamique de développement de l'**apprentissage** au sein des EPLE devra se poursuivre, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les régions. À la rentrée 2015, ce sont déjà 233 formations qui ont été ouvertes dans les EPLE, contre 161 à la rentrée 2014, soit une augmentation de 45 %. Les établissements développant les parcours mixtes de formation (voie scolaire et apprentissage) et les sections réunissant lycéens et apprentis pourront prendre appui sur les ressources de formation nationales ou locales et sur l'expérience des services ou des centres de formation d'apprentis académiques. L'extension de l'offre de formation en apprentissage dans la procédure d'affectation Affelnet se poursuivra. Afin de mieux identifier les élèves souhaitant poursuivre leur parcours dans ce type de formation et de leur proposer un accompagnement à la recherche d'employeurs, un vœu de recensement national est intégré dans l'application."

Nous allons étudier aujourd'hui plusieurs sujets.

Nous commencerons nos observations sur les demandes de révision de notes administratives. Cette année les demandes sont beaucoup moins nombreuses. Nous pourrions y voir un signe positif.

Cependant, en regardant de plus près les demandes, nous constatons qu'une grande partie vient de collègues en fin de carrière dont la note est mécaniquement bloquée par le plafond de notation ; un quart concerne des collègues venant d'autres académies avec lesquelles nous constatons chaque année un différentiel important dans la notation que nous sommes amenés à étudier quand les collègues en font la demande.

Aussi nous pouvons nous interroger sur l'efficacité de la notation qui en réalité génère des écarts de salaire rarement justifiés.

Concernant l'avancement à la HC, nous constatons qu'avec une moyenne d'âge de promotion de 51 ans, beaucoup de collègues partiront cependant à la retraite sans avoir accédé à la HC.

Sur les 29 promotions nous relevons 6 collègues de plus de 55 ans et 14 de 50 ans et moins.

Nous notons un écart de 17 ans entre le plus jeune promu et la plus âgée, chacun ayant des avis très favorables de leur chef d'établissement et de leur IEN.

Nous déplorons de devoir constater encore la discrimination femme/homme, accentuée cette année : alors que les femmes représentent 45 % des effectifs promouvables, seules 8 femmes passeront à la HC sur 29 promotions soit moins de 28 %. La parité aurait voulu que 13 femmes soient promues. Cette discrimination qui pénalise financièrement nos collègues féminines se retrouve également dans la répartition des âges.

A l'heure où le ministère indique souhaiter un lissage des carrières, nous sommes surpris de voir autant de personnes de moins de 50 ans promu qui enlèvent autant de possibilités de promotion à des collègues de plus de 55 ans tout aussi « méritants ».

Il reste cette année quelques avis défavorables. Nous souhaitons en connaître les raisons.

Pour continuer nous aborderons le thème des congés formation pour lesquels nous regrettons qu'il y ait si peu de demande de PLP. L'offre de formation voire sa

publicité est-elle suffisante ?

Enfin nous sommes désolés du peu de solutions offertes aux collègues en difficulté demandant un poste adapté. Quel devenir pour ces collègues qui ne sont pas en priorité 1 et qui restent en grande difficulté ? Quel accompagnement le rectorat leur proposera t-il ?

Dans un autre domaine, même si cela ne relève pas de cette commission, nous nous inquiétons du traitement réservé aux contractuels en CDD dont des contrats sont arrêtés mi-juin même si la personne remplacée est arrêtée au-delà des vacances d'été. C'est un manque à gagner important pour ces personnels précaires, une absence de professeur pour les élèves et un surcroît de travail pour les collègues qui seront en sous nombre au moment des examens ou suivis de PFMP. La fin de l'année scolaire n'est-elle pas le 5 juillet pour les élèves ? Monsieur le Recteur n'a t-il pas demandé aux enseignants d'être disponibles quelques jours au-delà de cette date pour les oraux du bac ?

Nous ne saurions conclure sans parler de la loi travail et de la réforme des collèges qui impacte les classes de 3ème prépa pro.

La réforme du collège qui succède à celle des lycées professionnels nous fait nous interroger fortement sur notre rôle et notre place d'enseignants. La mise en place de l'école à deux vitesses ne nous semble pas conforme à nos principes républicains d'égalité.

Enfin nous sommes scandalisés que le Président de la République qui s'était engagé à donner la priorité à la jeunesse puisse mettre en place un code du travail qui nous fait revenir 100 ans en arrière en matière de droit des travailleurs. Alors que nous devons sensibiliser nos élèves à la citoyenneté et la démocratie, le recours à l'article 49-3 n'est pas un exemple pour la jeunesse ; comme le disait le député de la Corrèze en 2006 lors du passage en force du gouvernement Villepin concernant le CPE : «Le 49-3 est une brutalité, un déni de démocratie».

Pour conclure, nous déplorons que certains membres des corps d'inspection mettent en cause les syndicats pour justifier les problèmes générés par les réformes imposées par le gouvernement. Les syndicats ne sont pas responsables des dysfonctionnements de l'Éducation Nationale, bien au contraire.

Contractuels

Une **commission consultative paritaire** devrait se tenir avant la fin de l'année scolaire.

Pensez à nous faire remonter les soucis rencontrés dans le cadre de votre travail afin que vos commissaires paritaires puissent porter vos revendications. Déjà quelques remontées du terrain soulèvent des questions d'inscription au concours, de contrats arrêtés avant la fin de l'année scolaire...

N'hésitez pas à nous signaler si vous êtes dans une de ces situations. Surtout ne vous déplacez pas si vous n'êtes plus sous contrat. Vous ne seriez pas couverts en cas d'accident du travail ou du trajet.

Un contrat de travail, qui plus est précaire, doit être signé avant l'embauche ; l'administration est souvent en situation irrégulière. Un collègue contractuel retraité, rappelé pour les besoins du service vient d'en faire l'amère expérience, découvrant après un mois de reprise un salaire inférieur à ce qu'il percevait avant sa retraite !

Emmanuel Macron à Egletons : les manifestants séquestrés !

Le 21 mai, Emmanuel Macron, Ministre de l'économie en campagne, est venu assister au baptême d'une promotion d'étudiants de l'EATP (Ecole d'Application aux Métiers des Travaux Publics) d'Egletons.

En parallèle, une centaine de personnes s'étaient données rendez-vous pour manifester leur opposition au projet de la loi Travail et leur désaveu de l'orientation de la politique du gouvernement qui ne correspond en rien aux engagements du candidat Hollande.

Un nombre très important de gendarmes mobiles avaient été mobilisés pour cette occasion. Malgré ce déploiement important des forces de l'ordre, les manifestants ont été pris à parti par les participants aux festivités : insultes, coups ...

Le pire était à venir : à la fin de la manifestation, les gendarmes mobiles ont empêché sa dispersion. Pendant plus de trois heures, les manifestants et les journalistes présents ont été bloqués en plein soleil sur un parking sans toilettes ni eau !

Comme le montrent les images, malgré les bousculades et invectives subies, les manifestants sont restés calmes.

Ce traitement est inadmissible dans une démocratie.

Quant aux commentaires méprisants du Ministre, ils montrent à quel point ce gouvernement refuse de reconnaître que sa politique est refusée par une majorité de la population.

C'est pourquoi la mobilisation doit se poursuivre.

Marie-thérèse Bodo

Billet d'humeur

La criminalisation de l'action syndicale à laquelle nous assistons depuis quelques temps est insupportable. Dire d'un syndicat de lutte sociale qu'il prend le pays en otage est indigne. D'abord parce que le mot otage est galvaudé mais aussi parce qu'il faudrait voir les choses de l'autre côté de la lognette : la minorité patronale qui ne veut rien céder mais tout prendre aux salariés n'est-elle pas elle le preneur « d'otages » ? Si on les laisse faire, on reviendra bientôt à l'esclavage ! Alors que la France est dite « pays des droits de l'homme », le contexte actuel est des plus inquiétants. La démocratie bafouée en 2005 (résultat du référendum sur le traité européen outrepassé) est toujours menacée aujourd'hui : après l'utilisation du 49-3, le gouvernement s'apprêterait à légiférer par ordonnance, signe d'une grave défaillance démocratique. Mais pire, alors qu'il renonce au vrai dialogue social et n'écoute que les vœux du Medef ou les courbettes de syndicats croupions qui lui sont inféodés, il emploie la force policière sans discernement. Quel danger représentaient quelques citoyens pacifistes ni armés ni cagoulés, venus au-devant du ministre Macron à Egletons ? Méritaient-ils coups et maintien 3 h en plein soleil sans eau ni sanitaires pour avoir voulu dire leur mécontentement ? Quel danger présentaient les parents d'élèves et leurs enfants devant une école de la Région parisienne venus réclamer le maintien de leurs classes ? Un enfant méritait-il pour cela de se retrouver à l'hôpital dans un état grave ? Au-delà de la main qui frappe, c'est celui qui l'arme et la commande qui est le plus condamnable. Que de reculs en si peu de temps ; certains se disent en marche ! En marche certes, mais en marche arrière pour les salariés !

Le 14 juin, je braverai ma peur, j'irai manifester à Paris avec des mots pour seule arme contre les maux qu'ils nous infligent, en espérant qu'on ne me gaze pas et qu'on ne me batte pas !

Béatrice Gauthier

Déclaration commune du SNETAA-FO, du SE-UNSA, de la CGT Educ'Action et du SNUEP-FSU en marge de la CAPA du 20/05/2016

En réponse au texte

« Signalement des faits portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des mineurs »

Au moment où nous mettons l'accent sur les difficultés croissantes de l'exercice de notre métier, il paraît dans le meilleur des cas mal venu de porter à la connaissance des collègues le texte intitulé « Signalement des faits portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des mineurs » dans la forme qui a été choisie.

En effet, comment l'interpréter : un rappel à la loi ? Il s'agirait là d'une sanction répondant à un délit : les enseignants sont-ils donc sui generis des délinquants possibles ? Contrairement à d'autres institutions, aucun soupçon d'avoir voulu étouffer, dissimuler ou protéger des enseignants n'existe réellement dans l'Education Nationale, pourquoi alors une telle inquiétude ? Avons-nous à supporter une posture purement politique ?

La réaction des collègues est forte, alors que les chefs d'établissement, nullement dupes, ont porté le brandon avec plus ou moins d'empressement : y aurait-il ici une corrélation avec la plus ou moins bonne volonté à accepter certaines réformes ? Nul n'est censé ignorer la loi, les enseignants ne l'ignorent pas, et leur reprocher ambiguïté et séduction, ou proximité physique lorsqu'ils dénoncent injures non ambiguës, menaces non déguisées et attitudes provocatrices semble retourner contre eux leur demande d'aide : vous voulez de l'aide ? Vous voici soupçonnés....

Nous ne sommes pas les acteurs d'un mauvais feuilleton du prime time mais des professionnels dont un des moteurs est l'intérêt, le souci, nous oserons dire l'humanité que nous portons à nos élèves. Nous espérons donc qu'il ne s'agissait là que d'un exercice de communication un peu trop rapidement mis en œuvre, tout en regrettant une fois encore l'image ainsi ternie de fonctionnaires et citoyens honorables.

Déchiffrer votre bulletin de paye

Votre salaire de base est calculé à partir de votre indice nouveau majoré multiplié par la valeur du point d'indice.

L'indice nouveau majoré dépend de votre grade

Echelon	INM CN	INM Hors classe
1	349	495
2	376	560
3	432	601
4	445	642
5	458	695
6	467	741
7	495	783
8	531	
9	567	
10	612	
11	658	

La valeur du point d'indice est actuellement de 55,5635 €

A ce salaire de base peuvent s'ajouter des Heures supplémentaires, des primes et indemnités
Chaque élément a un code.

Code de paiement	Intitulé
20 1875	I M P <u>annuelle</u> , en <u>établissement</u>
20 1876	I M P <u>annuelle</u> , pour l' <u>académie</u>
20 1877	I M P <u>ponctuelle</u> , en <u>établissement</u>
20 1878	I M P <u>ponctuelle</u> , pour l' <u>académie</u>
20 0364	ISOE part fixe
20 1228	ISOE part modulable

* L'indemnité de CCF est remplacée par une ISS forfaitaire de 300 € payée en 12 fois pour les enseignants intervenants plus de 6 h dans une classe de CAP, de première ou de terminale bac pro.

* Calcul du salaire net imposable (celui que vous devez déclarer aux impôts) :

Net imposable = total traitement net + cotisation MGEN + (CRDS + CSG) NON DEDUCTIBLES

Frais d'examen : ils vont selon les niveaux de 0.75 € à 5 € la copie corrigée et de 4,11 €/h à 13,72 €/h

Frais de déplacement : Remboursement sur la base du tarif sncf 2ème classe ou si autorisation d'utilisation du véhicule personnel, calcul kilométrique (distance référencée par mappy)

Indemnité de repas : forfait 15,24€ ou 7,62€ si restaurant administratif

Indemnité d'hébergement : 60 € la nuit à Paris, 45€ en province

Plus de détails dans notre prochaine lettre électronique

La part fixe de 1199,16 € est payée en 12 fois de septembre à Aout

La part modulable est de 1408,92 €

Les heures supplémentaires :

On distingue les HSA (annuelles) payées en 9 fois et les HSE (ponctuelles) payées le mois concerné. La première HSA est majorée, pas les suivantes. Son montant dépend du grade

grade	1ere HSA	Autre HSA	HSE
Plp CN	1291.31	1076.01	37.36
Plp HC	1420.33	1183.61	41.10
Contractuels De à	selon 1206.59 à 1595.42	la 1005.49 à 1329.52	Catégorie 34.91 à 43.97

RAFP :

La Cotisation salariale pour le Régime Additionnel de la Fonction Publique représente 5 % du total des primes, indemnités et heures supplémentaires (plafonné à 20% du traitement brut).

Retenue pension civile

L'augmentation prévue de notre paie de 1,2% en deux moments de 0,6% va être absorbée par l'inflation et les augmentations progressives prévues des retenues pour pension civile.

Année	Taux de retenue pour pension
2015	9.54%
2016	9.94%
2017	10.29%
2018	10.56%
2019	10.83%
2020	11.10%

SNUEP LIMOUSIN Pour l'Enseignement Professionnel Public

Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges

CPPAP : 1017 S 06224. Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : V. JAULIAC

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUEP Limousin.

Conformément à la loi du 8/1/78, vous pouvez faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à

SNUEP-FSU 26 av. Guynemer 19100 BRIVE



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

**La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s,
les jeunes, les privé-e-s d'emplois,
les retraité-e-s, les organisations syndicales et
de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois
décident d'une VOTATION CITOYENNE
dans les entreprises, les administrations
et les lieux d'étude.**

**La votation citoyenne organisée par les 7 organisations
syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes,
privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s
de s'engager dans la mobilisation.**

PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT LE BULLETIN DE VOTE !

Envoyer le bulletin ci-dessous à l'adresse: SNUEP Limousin 26 avenue Gynemer 19100 BRIVE



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____

Salarié-e du public

Salarié-e du privé

Etudiant-e/lycéen-ne

Retraité-e

Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail Pour Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s
Oui Non

Signature :

Commentaires :

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement
avant le **31 août 2016** à votre section académique:
Béatrice GAUTHIER, SNUEP-FSU, 59 rue Noël Boudy, 19100BRIVE
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et **LISIBLEMENT** ce bulletin : cela facilite le travail des militants-es.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{ère} fédéra-
tion de l'Education Nationale.

Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion
à la FGR.

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse complète :
.....
.....
.....
.....

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email :

Discipline :

Code (si connu) :

COTISATIONS DES PLP ET CPE	
Stagiaire : 102€ - Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36€	
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €	
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement	

Éch.	Cl. Norm	H.C.
1	102	147
2	111	165
3	117	177
4	123	187
5	132	201
6	135	216
7	144	228
8	153	
9	165	
10	180	
11	192	

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)

ou

Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE					
PLP1	87€	PLP CN	96€	PLP H.C	108€
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION					
PLP1	117€	PLP CN	129€	PLP H.C	144€
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL DONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP					
PLP1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C	12888

ACADÉMIE (au 01/09/2016) : LIMOGES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Échelon au 01/09/15 : Depuis le : ____ / ____ / ____

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : €

Mode de paiement :

Chèque-s : 1 2 3

Prélèvement en 3 fois ou 6 fois

Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)

*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire de prélèvement) disponible sur le site: www.snuep.com

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Pour l'enseignement professionnel
>Offensifs et engagés!

Pourquoi se syndiquer ?

Alors que nos conditions de travail se dégradent, **il est important de s'unir** pour faire front aux attaques et les repousser.

En adhérant au SNUEP vous serez **informés, écoutés, défendus**, vous participerez aux choix revendicatifs et à la vie démocratique d'une organisation syndicale dans la **recherche de l'unité**, vous agirez pour votre avenir.

Le SNUEP est le premier syndicat des PLP dans l'académie de Limoges et avec la **FSU** il est force de proposition et de dialogue, et de luttes.

En adhérant au SNUEP vous faites le choix de **responsables syndicaux expérimentés et disponibles**.

Au SNUEP tous les militants sont des collègues en poste **sur le terrain qui vivent le même quotidien que vous** et sont donc mieux à même de vous défendre.

Au SNUEP la gestion financière est stricte et les cotisations des adhérents mesurées.

Le SNUEP est un syndicat efficace et engagé, alors

Syndiquez-vous au SNUEP !

Pourquoi se syndiquer dès maintenant ?

En se syndiquant dès maintenant (avant le 30 septembre), on bénéficie du tarif de cotisations de l'année scolaire 2015-2016.

Comment payer ?

- ⇒ soit par chèque (1 ou 2 ou 3 chèques échelonnés jusqu'en avril sur lesquels vous portez au dos la date d'encaissement souhaitée)
- ⇒ soit par prélèvement (en 3 ou 6 fois : remplir l'autorisation à télécharger sur le site du SNUEP <http://www.snuép.com/> ou reconduire l'accord si déjà en prélèvement.
- ⇒ soit par virement en ligne depuis votre compte bancaire vers le compte du SNUEP (RIB du SNUEP)

Important

Conformément aux textes en vigueur, 66% de votre cotisation annuelle est déductible des impôts (exemple : une cotisation de 138€ ne revient en réalité qu'à 47€) ou 100% (si frais réels) et vous pouvez obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr